

Association des copropriétaires
ACP Guillaume 64
Avenue Franz Guillaume, 64
1140 Bruxelles
BCE : 0891 934 301

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DE 2017

L'an deux mille dix-sept, le 18 septembre, l'Association des Copropriétaires de la Résidence GUILLAUME 64 s'est réunie en assemblée générale dans les bureaux du syndic. La séance est ouverte à 17h00 sous la présidence de Madame Delcourt, à l'unanimité. Madame Galet assure le secrétariat de séance.

0 résolution : Constitution du bureau

Les 7 copropriétaires présents et/ou valablement représentés, sur 13 forment 511/1000èmes de la copropriété. L'assemblée générale est valablement constituée et habilitée à délibérer. La liste des présences et procurations est déposée sur le bureau et restera annexée au livre des procès-verbaux. Ensuite, l'assemblée passe à l'ordre du jour repris dans la convocation. Après délibérations, l'assemblée prend les décisions suivantes :

1^{er} résolution. Rapport du conseil de copropriété et/ou du syndic

La copropriété demande aux occupants de veiller à ce que la porte d'entrée de l'immeuble soit toujours fermé. La copropriété demande que le balai sous la porte soit nettoyée par la société de nettoyage afin de ne pas entraver la bonne fermeture de la porte.

La copropriété demande à ce que les propriétaires LAHAYE / RHODES cesse de faire uriner leur chien sur la terrasse. Le syndic enverra un courrier recommandé.

La copropriété demande qu'un courrier soit envoyé au locataire du penthouse pour qu'il retire les bamboos de la terrasse + mur abimé dans le couloir commun à cause des vélos.

La copropriété demande qu'un courrier soit envoyé à la société de nettoyage pour qu'ils n'oublient pas de changer les ampoules.

La copropriété demande à Madame Chang de rappeler à l'ordre ces locataires car ils sont très bruyants.

2^{ème} résolution. Informatif du vérificateur aux comptes et présentation du budget

Les comptes ont été vérifiés par le vérificateur aux comptes et n'ont pas fait l'objet de remarques.

3ème résolution. Approbation des comptes clôturés au 31.12.2016, changement de la clôture comptable si nécessité, approbation du budget ordinaire, sur l'augmentation des fonds de réserve et de roulement si nécessité, assainissement du bilan si nécessité

L'assemblée générale approuve à l'unanimité les comptes clôturés au 31.12.2016.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de faire des appels de provisions pour un montant annuel de 17 000 euros.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de faire des appels au profit du fonds de réserve pour un montant annuel de 1700 euros. 4 appels avec les appels de provisions.

4ème résolution. Décharges à donner aux membres du conseil de copropriété, au vérificateur aux comptes et au syndic

L'assemblée générale donne, à l'unanimité les décharges aux membres du conseil de copropriété, aux vérificateurs aux comptes et au syndic.

5ème résolution. Nomination statutaire et mandat

L'assemblée générale désigne son conseil de copropriété et son syndic, lequel réélu se compose de la manière suivante :

Président : Madame Delcourt

Assesseurs : Madame Orban

Vérificateur aux comptes : Madame Delcourt

Syndic : SG IMMO sprl

6ème résolution. Placement d'un GSM cabine

L'assemblée générale décide à l'unanimité de faire mettre un ascenseur cabine.

Le coût des travaux sera prélevé au fonds de réserve.

7ème résolution. Placement d'une serrure pour la porte de garage vers la cave

L'assemblée générale décide à la majorité de ne pas mettre de serrure.

Vote non : Madame et Monsieur De Kimpe, Monsieur Ferreira, Monsieur Munier, Madame Van Emelen, soit 294 sur 511 (57%).

Vote pour : Madame Carp, Madame Delcourt, Monsieur et Madame Suederick.

8ème résolution. Approbation du règlement d'ordre intérieur

L'assemblée générale décide à l'unanimité d'entériner ce nouveau règlement d'ordre intérieur. Celui-ci sera annexé au présent procès-verbal. Les propriétaires s'engagent à le transmettre en cas de vente aux nouveaux propriétaires. Les propriétaires s'engagent à le transmettre à leurs locataires le cas échéant.

9ème résolution. Entretien de la porte de garage

L'assemblée générale décide à l'unanimité de faire un entretien en juin 2018 avec Portomatic.

10. Placement des numéros de boites sur les boites aux lettres.

L'assemblée générale décide à l'unanimité de faire mettre les numéros sur les boites aux lettres :

Boite 1 : ORBAN

Boite 2 : DELCOURT

Boite 3 : VAN EMELEN

Boite 4 : FERRERIA

Boite 5 : CHANG

Boite 6 : LAHAYE

Boite 7 : SUEDERICK

Boite 8 : HANEGREEFS

Boite 9 : MUNIER

Boite 10 : CARP

Boite 11 : MELLADO

Boite 12 : CLAEYS

Boite 13 : DRIFTIG

Boite 14 : DELCOURT

11. Permis de régularisation urbanistique : création d'un espace vélo et travaux nécessaire selon l'avis pompier

Le syndic informe les copropriétaires sur la situation.

L'assemblée générale marque accord sur la création d'un espace vélo dans les garages de la copropriété.

L'assemblée générale marque accord sur les travaux nécessaires à réaliser selon l'avis pompier.

Le syndic demandera également à Promobild de traiter la poutre qui est rouillé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h15.

Toute remarque relative au présent procès verbal doit être faite conformément à la loi (C.C.art.577-9§1er).

Bruxelles, le 18 septembre 2017